

# Le budget communal

## La commune gère en fait trois budgets:

- le budget communal
- le budget du service de l'eau
- le budget assainissement

## Chacun des trois budgets doit être à l'équilibre

Au global, le budget communal avoisine les **100 0000€**. Les recettes sont composées pour l'essentiel, de la dotation versée par l'Etat (**30 000€**), de la part communale des impôts locaux (**30 000€**) et des ventes de bois (**19 000€ en 2014**).

Des subventions peuvent venir abonder le budget en fonction des investissements réalisés.

Près de 80% des dépenses sont des dépenses obligatoires: (contributions à différentes structures: CCPR, SAMBVO, service incendie...), salaires des employés communaux, électricité, entretien courant des bâtiments, de la voirie.

Deux principaux leviers sont à la disposition des élus pour augmenter la capacité d'autofinancement des investissements à venir: faire des économies par rapport aux dépenses actuelles et agir sur les taux d'imposition. Mais, dans les faits, la marge de manœuvre est très faible. Le financement des projets passera, pour l'essentiel par l'emprunt.

Concernant le budget du service de l'eau, il s'élève à près de **30 000€**.

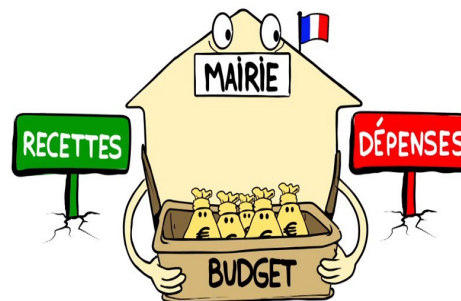
Les recettes viennent essentiellement de la facturation de l'eau (**23 000€**).

Les dépenses sont composées des charges à caractère général (entretien courant des installations, produits de traitement, analyses, achat d'eau à Voray lors des périodes de forte turbidité ...) et de la redevance payée à l'Agence de l'eau (3516.80€).

Il n'y a plus aujourd'hui d'emprunt en cours mais des investissements importants sont à prévoir dans les années à venir tels que le renouvellement de canalisations anciennes, la rénovation de l'installation de traitement de l'eau au château d'eau...

Pour l'assainissement, le budget est de l'ordre de **23 000€**. La facturation du service de traitement des eaux usées représente plus de **80% des recettes**. Les principales dépenses sont le remboursement de l'emprunt contracté lors de la création de la station de pompage, de la station d'épuration et de l'extension du réseau et les travaux d'entretien de ces infrastructures.

Les budgets EAU et ASSAINISSEMENT sont des budgets annexes qui doivent être équilibrés par la facturation des services.



## Bon à savoir

Mairie: 17, rue de la mairie 70190

Buthiers – tél/fax: 03 81 56 89 65

### adresse mail:

[mairie.buthiers70@orange.fr](mailto:mairie.buthiers70@orange.fr)

### ouverture au public:

mercredi matin et samedi matin de  
08H00 à 12H00

### Secrétaire de mairie:

Anne Elodie VOYNET

### Site INTERNET

Vous trouverez des informations sur la vie de notre commune ainsi que des liens en direction des services de la Communauté de Communes du Pays Riolais et de l'Etat.

### Pour y accéder taper:

[www.buthiers70.fr](http://www.buthiers70.fr) dans la barre de recherche de votre moteur de recherche

## Salle Georges RENAUDOT

Cette salle est disponible à la location aux habitants de la commune au prix de **100€** pour un week-end et de **60€** pour une soirée. La consommation d'électricité est facturée en sus.

### Pour tout renseignement, contacter

Lucienne GUENOT

tél: 03 81 56 88 06

ou 06 31 26 61 68.

### Atelier de distillation

Un atelier de distillation est à disposition au prix de **19€/jour** pour les habitants de Buthiers et de **23€/jour** pour les personnes venant de l'extérieur.